

FOIRE AUX VIEUX PAPIERS ET COLLECTIONS BAR-LE-DUC



SALLE DUMAS

1 place Ste Catherine, Bar-le-Duc

Samedi 4 mars 2023 de 10 h à 18 h

Dimanche 5 mars 2023 de 10 h à 17 h

Installation vendredi 3 mars, à partir de 10 h et samedi 4 mars de 8 h à 9 h

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER
IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 JANVIER 2023
(places limitées)**

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

Spécialité(s) exposée(s) :

DROITS D'EMPLACEMENT (exposants) - prix TTC

2 m de façade (table de 2m) 50 €

4 m de façade 85 €

6 m de façade 120 €

8 m de façade 150 €

Droits d'emplacement (auteurs) vente de leurs ouvrages uniquement
la place de 1 m : 15 €

Renseignements

PATRIMOINE(S) EN BARROIS

4 place St-Pierre - 55000 Bar-le-Duc

Tel. : 06 06 62 27 62

Prix d'entrée du public : 3€

FOIRE AUX VIEUX PAPIERS ET COLLECTIONS de Bar-le-Duc les 4 et 5 mars 2023

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Patrimoine(S) en Barrois

Le présent bulletin d'inscription ne sera pris en compte que s'il est accompagné de la somme totale à régler.

Votre règlement ne sera encaissé qu'après la manifestation.

- En cas d'annulation par l'exposant, sans motif valable, dans les 15 jours précédant l'ouverture du salon, le règlement du stand sera retenu.

RÈGLEMENT

- Les véhicules des exposants pourront stationner gratuitement place Ste-Catherine.
- Les emplacements seront à la disposition des exposants dès le vendredi à 10 h (samedi matin, à partir de 8 h) et devront être libérés le dimanche à 19 h au plus tard.
- Pour le jour de l'installation, veuillez prévoir tout le matériel nécessaire : chariot de transport, etc.
- Les emplacements qui ne seront pas occupés le samedi à 8 h, seront considérés libres et l'organisateur pourra en disposer. Les sommes versées à l'inscription ne seront pas remboursées, sauf motif valable.
- Les emplacements sont nominatifs.
- Pour sortir de l'enceinte de la manifestation, les exposants devront porter le badge qui leur sera remis à leur arrivée.
- Assurance : l'organisateur souscrit un contrat «*responsabilité civile*». L'exposant fait son affaire de l'assurance de ses marchandises et de son matériel et reconce à tous recours contre l'organisateur, sauf faute caractérisée de sa part.
- Le soussigné s'engage à ne pas nuire à la bonne marche de la manifestation en restant à la disposition du public pendant les heures d'ouverture précisées au verso

Fait à le 2023

Signature et caché précédé de la mention «**lu et approuvé**».